

COMMUNE DE POUILLAT

Mairie n°36 impasse de la mairie 01250 Pouillat

Tél : 04 74 51 71 10

Courriel : mairie.pouillat@luxinet.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 MARS 2024 A 20HEURES 00

Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 06 mars 2024, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de POUILLAT légalement convoqué le 29/02/2024 s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Pierre REVEL, Maire.**

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL Guy CHAPUIS, Pascale SALVI Henri NOVELLI, Arnaud MARMET

Absent : Antoine VENTURA

Secrétaire de séance : Pascale SALVI

Délibération n°2024-03-06-01 : Amortissement de l'enfouissement des lignes d'électrification rurale à Dalles

Considérant que les travaux d'enfouissement du réseau d'électricité basse tension sont terminés et qu'il est nécessaire de procéder à leur amortissement sur une durée maximale de 10 ans ;
Considérant que la commune n'est pas propriétaire de ce réseau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'amortir les travaux d'enfouissement du réseau d'électricité basse tension correspondant à la somme de 120 480 € sur 10 ans à compter du budget 2024, soit la somme annuelle de 12 048 €. A cette somme s'ajoute un montant de 1 503.96€ correspondant à un reliquat du schéma directeur d'assainissement sur 2024 uniquement.**

Délibération n°2024-03-06-02 : Préparation du BP 2024 : subventions aux associations, travaux, taxes locales

Pour préparer le budget 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANTS
SOU DES ECOLES	250 EUROS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ST JULIEN	200 EUROS
ADMR	100 EUROS
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES CANTINE CHAVANNES	2 983 EUROS
TOTAL	3 533 EUROS

Travaux à prévoir : Enduit des extérieurs de la Chapelle et restauration des peintures intérieures
Pose de panneaux photovoltaïques
Remise en état du chemin de l'église à Dalles.

Taxes locales : Pas d'augmentation sur les taxes.

Délibération n°2024-03-06-03 : Association Au-Dessus du Pressoir mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique

L'association **Au-dessus du Pressoir** représentée par Mr Cyril DARMEDRU de Pouillat a fait la demande du prêt gratuit de la salle des fêtes avec cuisine et ses équipements, pour des ateliers artistiques et culturels. Plusieurs dates sont demandées.

Samedi 06 avril 2024 - jeudi 18 avril 2024

Jeudi 16 mai 2024 -

Jeudi 20 juin 2024 - jeudi 27 juin 2024

Mercredi 17 juillet au dimanche 28 juillet 2024

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le prêt gratuit de la salle des fêtes avec cuisine et ses équipements à l'association Au-dessus du Pressoir aux dates citées ci-dessus.
- Restera à charge de l'association la consommation de l'électricité
- Autorise le Maire de signer l'attestation de prêt de la salle des fêtes

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean Pierre REVEL



COMMUNE DE POUILLAT

Mairie n°36 impasse de la mairie 01250 Pouillat

Tél : 04 74 51 71 10

Courriel : mairie.pouillat@luxinet.fr

SEANCE DU MERCREDI 06 MARS 2024 A 20 HEURES 00

LISTES DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 06 mars 2024, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de POUILLAT légalement convoqué le 29/02/2024 s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre REVEL, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL Guy CHAPUIS, Pascale SALVI Henri NOVELLI, Arnaud MARMET

Absent : Antoine VENTURA

Secrétaire de séance : Pascale SALVI

Approbation du P.V. du 07 février 2024

Délibération n°2024-03-06-01 : Amortissement de l'enfouissement des lignes d'électrification rurale à Dalles approuvée par 5/5

Délibération n°2024-03-06-02 : Préparation du BP 2024 : subventions aux associations, travaux, taxes locales approuvée par 5/5

Délibération n°2024-03-06-03 : Association Au Dessus du Pressoir mise à disposition de la salle des fêtes approuvée par 5/5

Affiché le 14 mars 2024



Le Maire Jean Pierre REVEL